

## European Credits Transfer System - ECTS

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système centré sur l'étudiant, fondé sur la charge de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en terme de connaissances finales et de compétences à acquérir. L'ECTS repose sur le principe selon lequel le travail à fournir par un étudiant à temps plein pendant une année universitaire correspond à 60 ECTS. La charge de travail d'un étudiant inscrit dans un programme d'études à plein temps en Europe étant, dans la plupart des cas, d'une durée d'environ 1500-1800 heures/an, la valeur d'un crédit représente dans ces cas environ 25 à 30 heures de travail (cours, séminaires, travail personnel, préparation des examens..). (extrait d'Education et Formation, Commission Européenne Socrates, ECTS).

Le nombre d'heures d'enseignements présentiels (cours magistraux, enseignements dirigés, travaux pratiques,...) devrait se situer entre 8 et 12 heures pour 1 ECTS. Cela est laissé à l'appréciation des commissions pédagogiques des UFR pour la L1 et du conseil de perfectionnement des écoles de sages-femmes pour les L2, L3, M1 et M2